



Fiche d'information / janvier 2019

Clôtures de pâturage

– les utiliser correctement permet de sauver la vie des animaux sauvages

Depuis longtemps, les animaux de rente sont gardés dans des espaces délimités qui peuvent également les protéger contre les prédateurs. Les systèmes utilisés aujourd'hui fonctionnent avec ou sans électricité et sont variés : grillages à nœuds, treillis, fils synthétiques, Flexinets ou fils de fer.

Ces interventions de l'homme dans la nature sont nécessaires pour la garde des animaux de rente. Mais pour les mammifères et les oiseaux sauvages, les clôtures peuvent constituer un obstacle dangereux voire même souvent mortel.



© Fritz Dürig, garde-faune, Bowil



© Martin Schmid, garde-faune, Thoune

Figure 1/2 : Chaque année, en Suisse, des milliers d'animaux sauvages meurent ou se blessent dans des clôtures.

Il s'agit donc de respecter quelques règles pour réduire le plus possible le nombre d'accidents avec des animaux sauvages :

- Utiliser si possible des clôtures avec des cordons à la place des filets de pâturage car ils présentent un risque moindre pour les animaux sauvages. Le nombre de cordons peut être adapté à l'espèce concernée.
- Monter les filets de pâturage juste avant l'utilisation et bien les tendre, les contrôler tous les jours et les enlever dès que l'on a déplacé les animaux de rente. Ne pas utiliser des filets orange, mais des filets de couleurs contrastées (p. ex. blanc et bleu ou blanc et rouge) et y ajouter des bandes d'effarouchement pour que les animaux voient mieux les filets.

- Avec les clôtures électriques, respecter un espace d'au moins 25 cm entre le fil inférieur et le sol. Les petits mammifères tels que les hérissons ou les belettes peuvent ainsi se faufiler sans danger sous la clôture. Dans les régions où vivent des blaireaux, des renards et/ou des loups, l'espace devrait être réduit à 15 cm. Pour que la clôture soit plus visible, utiliser si possible au moins quelques bandes électriques.
- Ne pas monter des clôtures à proximité des lisières de forêt ou dans des corridors à faune sauvage connus ! S'il est indispensable de poser une clôture, il faut la rendre plus visible pour les animaux sauvages en utilisant des bandes d'effarouchement, de préférence des rubans de jute respectueux de l'environnement.
- Ne pas laisser les rouleaux de clôture dans la nature.
- Avertir immédiatement le garde-faune/surveillant de la chasse local si l'on trouve un animal blessé pris dans une clôture. Il pourra le dégager de manière correcte et le faire soigner. Si l'animal est gravement blessé, le garde-faune pourra le délivrer de ses souffrances de manière appropriée. Les animaux déjà morts doivent également être signalés au service de la chasse compétente.
- Il faut entretenir les clôtures fixes en treillis diagonal ou en grillage de sorte qu'elles ne s'incrustent pas dans les arbres puis soient recouvertes d'écorce.
- De manière générale, l'utilisation de fil de fer barbelé est déconseillée. Le fil de fer barbelé encore monté devrait être enlevé, en particulier dans les régions forestières. La législation interdit l'utilisation de fil de fer barbelé pour clôturer les enclos des lamas, des alpagas et des équidés (art. 57, al. 6 et 63, OPAn).

Vous trouverez de plus amples informations sur l'utilisation correcte des clôtures sur :

http://www.protection-animaux.com/publications/animaux_sauvages/infothek/mb_clotures.pdf

ou



Feuille d'information PSA
– Des clôtures sûres pour les animaux domestiques et sauvages